

1. increase in personal exemptions to give tax relief to those with lower incomes;

2. deduction of child care expenses that face many working mothers today;

3. taxation of unemployment insurance benefits and deductions of UIC contributions by employees;

4. removal of the Canadian tax exemption on teaching salaries of visiting professors and teachers;

5. elimination of 'tax havens';

6. partial deductibility of employee costs of earning their living; and,

7. partial deductibility of employee cost of moving.

The brief concentrates on White Paper proposals which directly or indirectly affect the oilwell contract drilling and servicing industry, its employees and shareholders. The Association is in the best position to assess these impacts and has a responsibility to the industry and to the government to bring its views forward.

## Section II

### SUMMARY AND RECOMMENDATION

#### A. SUMMARY

1. In 1947, foreign-owned companies met most of the oilwell drilling and servicing needs in Canada. At present, virtually all of these needs are provided by Canadian-owned companies. This shift in ownership occurred under existing income tax legislation, and is consistent with government objectives to promote Canadian ownership.

2. The 'ability to pay' basis for fairness and equity in taxation proposed by the White Paper gives no consideration to investment risks. Unless tax incentives are available to compensate risk-taking, investors will divert their capital to relatively secure investments.

Without tax incentives that recognize the risk problems, Canadian oilwell drilling and servicing contractors cannot make the substantial investments required for increased

1. le relèvement des exonérations personnelles destinées à fournir un allègement fiscal aux personnes des tranches de revenu inférieures;

2. la déduction de frais encourus pour garde d'enfants, auxquels de nombreuses mères au travail doivent faire face actuellement;

3. l'imposition de sommes perçues au titre de l'assurance-chômage et de déductions des versements faits par les employés à la Commission d'assurance-chômage;

4. la suppression de l'exemption fiscale dont bénéficiaient les traitements des professeurs et enseignants invités;

5. l'élimination des «havres de grâce fiscaux»;

6. la déduction partielle des coûts encourus par des employés dans le cadre de leur profession; et,

7. la déductibilité partielle des frais de déplacement des employés.

Notre mémoire concentre son attention sur les propositions du Livre blanc qui affectent, directement ou indirectement, l'industrie du forage pétrolier contractuelle et ses industries et services, leurs employés et leurs actionnaires. Notre association est la mieux placée pour juger de ces répercussions et elle a le devoir, vis-à-vis du gouvernement aussi bien que de l'industrie qu'elle représente, de faire connaître ses opinions.

## Chapitre II

### SOMMAIRE ET RECOMMANDATION

#### A. SOMMAIRE

1. En 1947, les besoins canadiens en forage pétrolier et en services annexes étaient généralement satisfaits par les compagnies étrangères. A l'heure actuelle, ils sont pratiquement tous satisfaits par des compagnies canadiennes. Ce changement de propriétaire s'est fait dans le cadre de la législation fiscale actuelle qui était conforme aux objectifs du gouvernement visant à favoriser la possession canadienne.

2. «L'aptitude contributive» que le Livre blanc propose comme principe d'honnêteté et d'équité fiscale, ne tient pas compte des risques d'investissement. A moins que les mesures d'allègement fiscal ne compensent les risques encourus, les investisseurs transféreront leurs capitaux vers des investissements pratiquement sûrs.

Sans mesure d'allègement fiscal tenant compte du problème des risques, les entrepreneurs canadiens de forage pétrolier ne peuvent faire les investissements considérables